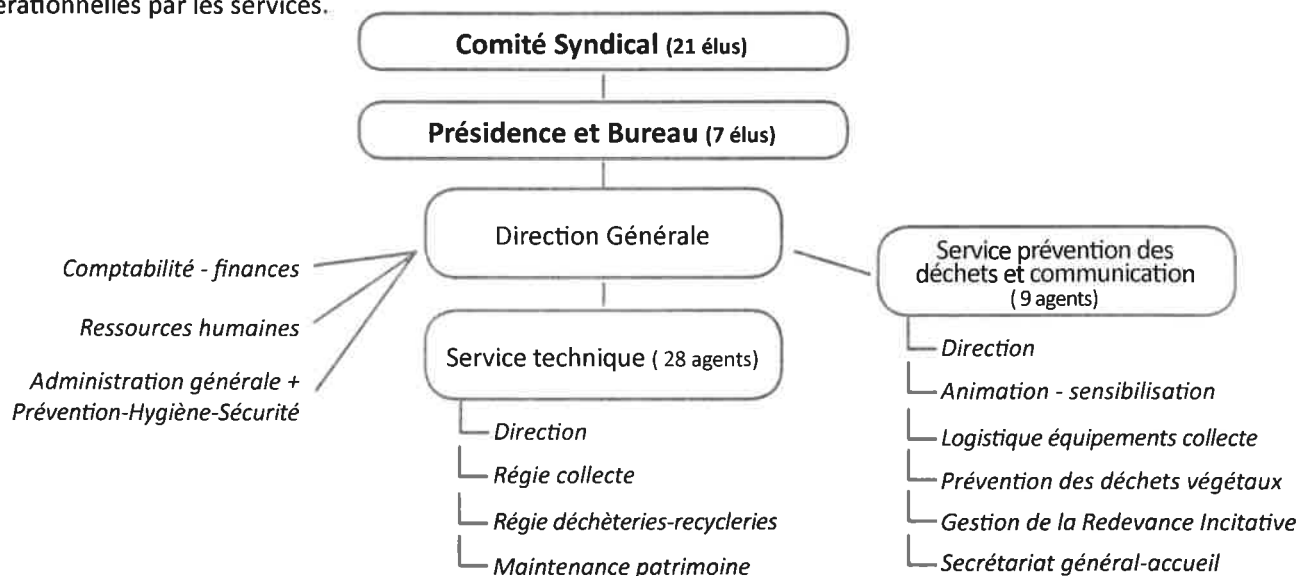


Un service public :

Comme pour une commune, le Sycodem est organisé autour de son Comité Syndical constitué d'élus délégués des Communautés de Communes. Les orientations politiques prises par cette assemblée sont ensuite traduites en actions opérationnelles par les services.



Des compétences :



Suivant le Code Général des Collectivités Territoriales, le Sycodem assure l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Sur le terrain, il s'agit :

- de la collecte des déchets des particuliers en porte-à-porte, en apport volontaire et en déchèteries
- de la collecte de certains déchets des professionnels sur les mêmes modes

Afin de respecter ses objectifs, conformément à la Loi de Transition Energétique et pour la Croissance Verte, le Sycodem développe des moyens matériels et humains pour accompagner la population dans la réduction et la valorisation de ses déchets (compostage, animations, etc). Sur le terrain, ces objectifs se traduisent par la mise en oeuvre de circuits optimisés, le développement des filières de tri en déchèterie, la mise en place d'une Redevance Incitative pour le compte des Communautés de Communes membres, etc.

Des agents :



Répondant aux souhaits des élus, depuis sa création, le Sycodem assure en interne son activité de service public : 40 agents sont déployés sur les différents services. Les élus ont conservé le souci d'assurer leur rôle social en recrutant localement ces agents. Titulaires de la Fonction Publique Territoriale, ils suivent en continu des formations de professionnalisation pour répondre aux évolutions permanentes de leur métier (nouvelles filières de tri et de valorisation, nouveau financement incitatif, nouveaux matériels d'enregistrement des levées, etc).

>>> A suivre...

en Novembre, je découvre les atouts du Sycodem
en Décembre, je comprends à quoi sert ma redevance